Image not found or type unknown

Taxe habitation qui faut il prévenir

Par **capucine**, le **07/06/2008** à **14:25**

bonjour,

Je loue un logement , donc je ne suis que propriétaire non occupante, et je régle chaque année ma taxe fronciere. lorsque le locataire va partir dois je signaler aux services de taxe d'habitation quelque chose, pour ne pas me retrouver à avoir a payer leur taxe d'habitation si ceux ci sans vont sans me laisser de nouvelle adresse ?
Je sais que lorsque on a un logement a louer et que celui ci n'est pas habiter on peux le faire constater par la police municipale de la ville. Est il de meme lorsque le logement sera vacquant.
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés